

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 3 mai 2017**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 3 mai 2017 à dix-huit heures quarante, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

**Présents :**

Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Marc CHAUVIN,  
Madame Chantal GIORDA,  
Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Madame Françoise VAN WETTER,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Madame Joséphine KUDIN,  
Monsieur Frédéric BRET,  
Monsieur Alexandre GENNARO,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Madame Angélique GUILLAND,  
Madame Karine POIROT,

Monsieur Maxime SIEYES,  
Madame Christelle CHALENDARD,  
Monsieur Denis JACQUELIN,  
Monsieur Gilbert DUBONNET,  
Madame Isabelle CHABERT,  
Madame Stéphanie ORR,  
Monsieur Julien MONNET,  
Madame Sophie MUZEAU,  
Monsieur Yves MARECHAL,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Monsieur Robert GARDETTE,  
Madame Brigitte BEL.

**Absents représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :  
Madame Maud GALLICE à Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Philippe MANTELLO à Monsieur Thierry GERARD,  
Madame Aya N'GUESSAN à Madame Françoise VAN WETTER,  
Monsieur Gérard BLANC à Monsieur Robert GARDETTE.

**Absente excusée :**

Madame Claire YAKOUB.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mercredi 26 avril 2017.  
Affichage de la convocation le mercredi 26 avril 2017.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Brigitte BEL comme secrétaire de séance :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de dénommer le relais assistantes maternelles « les Elfes ».
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le renouvellement d'une partie du matériel informatique de la bibliothèque municipale et sollicite du Conseil Savoie Mont Blanc l'attribution d'une subvention au taux de 30 % sur le coût HT de cette opération.
- **FIXE**, à l'unanimité, les modalités de gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de gestion et d'entretien de rétablissement de communication sur ouvrage d'art ou sous ouvrage d'art à intervenir avec la société des autoroutes Rhône-Alpes AREA.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes des conventions de servitude à intervenir avec ERDF pour l'implantation d'une ligne électrique sur les parcelles communales cadastrées E 234 et J 574 rue Hector Berlioz.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau montant de l'attribution de compensation 2017 pour la commune de La Ravoire, soit 1 969 742 € et prend en compte le nouveau montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2017 à hauteur de 1 949 668 €.
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2018 comme suit :

**Dispositifs publicitaires (taxation à l'unité)**

<b>Supports non numériques</b>	
Superficie totale ≤ à 50 m <sup>2</sup>	20,60 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	41,20 € le m <sup>2</sup>
<b>Supports numériques</b>	
Superficie totale ≤ à 50 m <sup>2</sup>	61,80 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	123,60 € le m <sup>2</sup>

**Pré-enseignes (taxation à l'unité)**

<b>Supports non numériques</b>	
Superficie totale ≤ à 1,5 m <sup>2</sup>	exonération
Superficie totale > à 1,5 m <sup>2</sup> et ≤ à 50 m <sup>2</sup>	20,60 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	41,20 € le m <sup>2</sup>

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
www.laravoire.com

Supports numériques	
Superficie totale $\leq$ à 1,5 m <sup>2</sup>	exonération
Superficie totale > à 1,5 m <sup>2</sup> et $\leq$ à 50 m <sup>2</sup>	61,80 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	123,60 € le m <sup>2</sup>

**Enseignes (Taxation sur le cumul des surfaces des enseignes)**

Superficie totale > à 7 m <sup>2</sup> et $\leq$ à 12 m <sup>2</sup>	20,60 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 12 m <sup>2</sup> et $\leq$ à 50 m <sup>2</sup>	41,20 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	82,40 € le m <sup>2</sup>

➤ **EMET**, à l'unanimité, un accord de principe pour la réalisation par l'agence Ecomobilité d'une partie de son projet intitulé « Intermodalité et dernier km à Chambéry métropole : développement des modes actifs » sur le territoire de la commune et désigne Messieurs Thierry GERARD et Gérard BLANC comme interlocuteurs.

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.